



Litiges assurance pour le remboursement

Par **Stef**, le **16/08/2010** à **14:55**

Bonjour,

Tout d'abord je tiens à vous remercier de vos éventuelles réponses.

Voilà mon problème :

J'ai été victime d'un accident de la route en tant que piéton le 1er mai 2010. Une voiture m'a roulé sur mes jambes et j'ai été opéré d'une jambe le jour même.

J'ai ensuite été hospitalisé pendant 12 jours. Aujourd'hui je subis encore une rééducation des jambes et d'une main. Les médecins ne se prononceront qu'en mai 2011 concernant mon état. Mon souci majeur c'est que les assurances me font une offre de 5000€ d'avances alors que je n'ai pas encore fini de payer ma rééducation et je ne sais pas encore les frais que j'aurais d'ici mai 2011. J'ai peur d'accepter leurs offres car j'estime que le préjudice n'est pas déterminable de suite... Pourriez-vous me conseiller les différentes solutions qui s'offrent à moi si j'accepte leurs offres!!!

Merci beaucoup de vos réponses.

Cordialement

Stéphane

Par **chaber**, le **17/08/2010** à **07:33**

Bonjour,

Revoyez d'abord votre contrat Multirisques Habitation qui doit en principe comporter avec la Responsabilité Civile une clause de défense recours ou de protection juridique, ce qui vous permettra d'avoir un avocat pour défendre au mieux vos intérêts.

[fluo]De préférence, choisissez un avocat spécialisé dans ce genre d'aide aux victimes d'accident de la route[/fluo].

La provision proposée est conforme à la loi Badinter de juillet 1985. Vu le montant de 5000€, l'accident semble être très important et vous devriez suivre mon conseil.

L'avocat pourra éventuellement demander une nouvelle provision si nécessaire par la suite et surtout intervenir de façon efficace lors de votre consolidation et des propositions d'indemnités car les assureurs ont souvent tendance à se rapprocher de la fourchette basse.